



Bottin des subventions environnementales



**Outil préparé pour les
organismes
communautaires**



Comité environnement
et développement viable

Novembre 2009

Dernière mise à jour : Janvier 2010

Bottin des subventions environnementales

Ce bottin des subventions environnementales a été créé par les membres du COMITÉ ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT VIABLE de la Corporation de développement communautaire de Laval (CDC). Il a été fait dans le but d'offrir aux membres de la CDC de Laval un document de référence sur les subventions environnementales, les services offerts dans la région et les moyens disponibles pour un comportement plus écoresponsable à l'intérieur de votre organisme. Cet outil sera aussi utile pour vos salariés, vos administrateurs et vos participants.

Ce bottin pourra favoriser et faciliter le « virage vert » dans vos organismes, par le développement de pratiques respectueuses de l'environnement. En fournissant divers outils de promotion, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement viable, la CDC de Laval et son comité environnement et développement viable souhaitent développer et faciliter l'écocitoyenneté des organismes communautaires.

Notez que ce bottin ne contient pas la liste exhaustive de toutes les subventions disponibles. C'est un premier outil pour favoriser les initiatives environnementales.



Table des matières

1. Bons débarras ! Récupération de vieux appareils	3
2. Rénovation écoénergétique.....	4
3. Optez pour le covoiturage	6
4. Réduisez votre consommation d'eau	7
5. Plantez un arbre	8
6. Éliminez de manière écoresponsable.....	8
7. Achetez des produits faits à partir de matières recyclées	11

Membres du Comité environnement et développement viable ayant participé au bottin :

Julie Alain, MQF
Mélanie Dubé, CAAP - Laval
Josée Laperle, CAAP - Laval
Vincent Pilote, CDC de Laval
Pierre Théorêt, EA

Rédaction et recherche : Mélanie Dubé, CAAP - Laval

Mise en page : Lise Létourneau et Marie-Joëlle Fluet, CDC de Laval

1. BONS DEBARRAS ! RECUPERATION DE VIEUX APPAREILS

Vous pouvez recevoir de l'argent en vous débarrassant de vos vieux appareils.

Vieux réfrigérateurs et congélateurs

Hydro-Québec récupère les vieux réfrigérateurs ou congélateurs énergivores et offrent des récompenses de 60\$.

Avec son programme RECYC-FRIGO, on viendra gratuitement récupérer votre frigo et ils en disposeront selon un procédé respectueux des lois et de l'environnement.

Pour plus de détails :

www.hydroquebec.com/mieuxconsommer/index.html

Par téléphone au 1-877-493-7446 (49FRIGO).

Faites de l'air avec votre vieux bazou

Adieu bazou, un programme Canadien de recyclage des véhicules, et **Faites de l'air**, permettent aux conducteurs de véhicules très polluants (de modèle 1995 et avant) de les retirer de la circulation et d'être récompensé. Les composantes des vieilles voitures sont recyclées d'une façon respectueuse de l'environnement.

Si vous participez à ce programme, différentes récompenses sont possibles selon vos besoins.

Les récompenses :

- Argent : Recevez un chèque de 300 \$
- Transport en commun : Recevez des laissez-passer de transport en commun
- Bicyclette : Recevez jusqu'à 490 \$ de rabais à l'achat d'un vélo.
- Achat de voiture : Recevez des rabais pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion auprès de compagnies participantes
- Vélos électriques : Recevez un rabais de 490\$ à l'achat d'un vélo électrique ou d'un vélo électrique style "scooter" chez Écomoto.
- Cyclomoteur électrique EVT : Recevez un rabais de 700\$ à l'achat d'un cyclomoteur électrique EVT chez Écomoto.

******De plus, chaque participant recevra un reçu pour fin d'impôt d'une valeur de 55\$ à 100\$ (pour don à l'AQLPA et la Fondation canadienne du rein, succ. du Qc.) et une carte de membre pour un an.***

Pour plus de détails :

Adieu bazou : www.adieubazou.ca/home.aspx

1 877 773-1996

Pour participer :

www.faitesdelair.org

Téléphoner au 1-888-819-7330



2. RENOVATION ECOENERGETIQUE

Vous pouvez économiser et avoir de l'aide financière si vous rénovez de manière écoénergétique.

Rénovation écoénergétique

Si vous songez à faire des rénovations de votre maison pour la rendre plus efficace au plan énergétique, informez-vous sur le Programme Rénoclimat. Ce Programme vous permettra de réduire votre consommation d'énergie et de recevoir une subvention du programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons.

Ce programme est offert aux propriétaires de maisons unifamiliales, jumelées et en rangée. Il comprend une évaluation énergétique avant et après les travaux de rénovation et une cotation énergétique de votre maison faite sur place par un conseiller en efficacité énergétique ainsi qu'un **accès à de l'aide financière**.

Il est primordial de communiquer avec eux avant d'entreprendre vos travaux de rénovation en composant le numéro sans frais : 1 866 266-0008.

Vous pouvez aussi trouver plus de détails du programme Rénoclimat sur le site Internet : www.aee.gouv.qc.ca/mon-habitation/renoclimat

De plus, le programme Rénoclimat permet de bénéficier d'une aide financière de la part de l'Agence de l'efficacité énergétique et d'une aide financière du gouvernement fédéral (Programme écoÉNERGIE Rénovation). Ces aides financières sont accordées si vous effectuez des travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique de votre résidence.

www.oee.nrcan.gc.ca/residentiel/personnel/renovations.cfm?attr=0

Pour améliorer votre efficacité énergétique

Meilleure efficacité énergétique pour les ménages à revenu modeste

Saviez-vous qu'il existe un service gratuit qui permet aux ménages à revenu modeste d'améliorer l'efficacité énergétique de leur domicile ?

Le programme Éconologis de l'Agence d'efficacité énergétique du Québec offre, gratuitement, de conseils personnalisés et même de l'installation de thermostats électroniques pour les ménages à revenu modeste.

Dans la région de Laval, vous devez communiquer avec l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Île-Jésus pour avoir la visite d'un conseiller et d'un technicien ainsi que des thermostats électroniques gratuits pour les personnes admissibles.

ACEF de l'Île-Jésus : www.consommateur.qc.ca/acef-lav/index.htm

Tél. : 450 662-9428

Pour être admissible au programme Éconologis, voici les critères :

Être locataire ou propriétaire de votre domicile.

Recevoir une facture d'énergie pour le chauffage de votre domicile.

Le total des revenus de tous les occupants du domicile est inférieur au seuil de revenu admissible (voir tableau).

Nombre d'occupants	Revenu total
1 personne	22 171 \$
2 personnes	27 601 \$
3 personnes	33 933 \$
4 personnes	41 198 \$
5 personnes	46 727 \$
6 personnes	52 699 \$
7 personnes et +	58 673 \$

Pour plus de détails sur le programme : <http://econologis.ca>

Thermostats

Si vous remplacez vos vieux thermostats, Hydro-Québec peut vous remettre jusqu'à 125\$ de remise par la poste.

Imprimer le coupon en ligne et envoyez-le par la poste avec la facture :

www.hydroquebec.com/residentiel/thermostats/index.html

Attention car tous les thermostats ne sont pas admissibles à la subvention. Vérifiez dans la liste disponible en ligne avant de faire votre achat.

Éclairage efficace

Hydro-Québec peut vous remettre jusqu'à 25\$ de remise postale à l'achat d'ampoules fluocompactes homologuées Energie Star et jusqu'à 15\$ de remises postales à l'achat d'un luminaire homologué Energie Star.

Vous n'avez qu'à imprimer le coupon en ligne et l'envoyer par la poste avec votre facture :

<http://www.hydroquebec.com/residentiel/eclairage/index.html>

Saviez-vous...

Notez que si les ampoules fluocompactes sont plus chères à l'achat, elles durent plus longtemps (environ 10 000 heures). Vous économiserez donc sur les remplacements d'ampoules. Les ampoules fluocompactes durent jusqu'à 10 fois plus longtemps que les ampoules à incandescence.

Attention ! Les ampoules fluocompactes contiennent du mercure. Il faut donc s'en débarrasser de manière écologique. Voir p. 10 pour tous les détails.

Minuterie pour piscine

Économiser 10\$ à la caisse à l'achat d'une minuterie pour filtre de piscine (permet d'économiser jusqu'à 85\$ sur les frais d'électricité en un seul été).

3. OPTEZ POUR LE COVOITURAGE

Partagez les frais de transport tout en ayant un comportement plus écologique par la réduction de gaz à effet de serres (GES).

Une voiture seulement pour vos besoins

Communauto vous permet de disposer d'un véhicule lorsque vous en avez besoin simplement en vous abonnant. Ce service permet aux abonnés d'accéder à un parc d'automobiles qui se louent à petit prix pour une demi-heure, une heure, une journée ou plus longtemps, selon vos besoins. Des voitures sont disponibles dans quatre stations à Laval et différents quartiers de Montréal (plus de 200), et ce, sans délai, 24 h / 24, 7 jours sur 7.

Les quatre stations à Laval :

- Intersection Cartier et Levoisier
- Intersection Cartier et Montée Major (Aréna Cartier)
- Intersection St-Florent et St-André
- Intersection Concorde et De Callières



Pour plus d'informations ou pour vous abonner :

(514) 842-4545

www.communauto.com

Covoiturage

Deux services de covoiturage vous sont présentés : Allô Stop et Amigo Express. À vous de déterminer celui qui vous convient le mieux.

Allô Stop

Est un service de covoiturage utilisé par plus de 60 000 adhérents. Il suffit de s'inscrire en ligne ou de passer à l'un de leurs bureaux avec des pièces d'identité officielles. Il en coûte 6\$ à un passager qui désire être membre pour un an, tandis que l'automobiliste déboursera 7\$ pour la même période. Vous devez ensuite payez, à pris très modique, chacun de vos déplacements.

Voyagez en covoiturage dans tout le Québec.

Allô Stop

4317, St-Denis, Montréal, QC, CA

Téléphone : 514-985-3032

www.allostop.com

Amigo Express

Est le tout premier service multi-accès de covoiturage au Canada : il est accessible par téléphone, accessible en ligne et accessible via 23 points de service. L'ensemble des services offerts par Amigo Express est entièrement accessible par téléphone. Vous pouvez covoiturer à travers le Québec. Les coûts d'inscriptions sont de 7,50\$. Pour les étudiants, Amigo Express offre l'abonnement gratuitement pour l'année.



Amigo express :

514-721-8290 (région de Montréal)

1-877-AMIGO-XP (1-877-264-4697)

www.amigoexpress.com

4. REDUISEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU

Saviez-vous...

L'eau potable est une ressource essentielle à la vie qu'il faut utiliser de manière modérée. Saviez-vous qu'au Québec nous sommes parmi les plus grands consommateurs d'eau et qu'un Québécois consomme en moyenne 400 litres d'eau par jour. Plus de 30% de cette eau potable va dans les toilettes !

Subventions pour toilettes écologiques

La Ville de Laval, avec son Programme de subventions, cherche à diminuer la consommation d'eau potable dans les toilettes par le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

Des subventions sont accordées à ceux qui participeront au programme de remplacement de toilettes :

60 \$ sera remis pour le remplacement d'une toilette standard (plus de 6 litres) par une toilette à faible débit de 6 litres.



Une toilette standard utilise jusqu'à 13 litres d'eau, allant parfois jusqu'à 20 litres, par chasse d'eau !

75 \$ sera remis pour le remplacement d'une toilette standard (plus de 6 litres) par une toilette à faible débit de type double chasse d'eau et/ou de type haute efficacité (homologuée : HET / High Efficiency Toilet).

Pour connaître tous les détails, les restrictions et la marche à suivre :

Appelez la Ville de Laval au 311 ou 450 978-8000

Consultez le site Internet :

www.info.ville.laval.qc.ca/wlav2/wlav.page.show?p_id=1670

www.ville.laval.qc.ca (en inscrivant « toilette écologique » dans le moteur de recherche du site)

5. PLANTEZ UN ARBRE

Saviez-vous...

Planter un arbre contribue non seulement à réduire le CO₂ dans l'atmosphère, mais à réduire la température (grâce à l'ombre et la captation des rayons de soleil) et à purifier l'air. En plus d'être bon pour l'environnement, c'est bon pour la santé ! N'hésitez donc pas à planter un arbre et d'éviter d'en couper.

Depuis 2002 à Laval, les citoyens bénéficient de subventions lorsqu'ils plantent des arbres ou en font l'entretien.

Subventions de plantation

La Ville de Laval remet jusqu'à 50 \$ pour chaque plantation d'arbre en façade de bâtiments ou dans une cour latérale adjacente à une voie publique. La subvention est ainsi offerte pour un maximum de 10 arbres, ce qui représente une possibilité de 500 \$ de remise. La sélection des essences doit aussi se faire à l'intérieur d'une liste d'une cinquantaine de variétés. L'arbre doit aussi être acheté localement.

Pour consulter la liste des arbres admissibles, la marche à suivre pour obtenir la subvention et le formulaire, consultez le « Code de l'arbre » de la Ville :

www.info.ville.laval.qc.ca/wlav2/docs/folders/portail/fr/guichet_municipal/reglements/code_arbre/document/code_arbre_fra.pdf

Subventions d'entretien des arbres

La Ville offre aussi un montant pouvant atteindre 250 \$ par unité d'évaluation pour l'entretien des arbres situés entre la voie publique et la façade du bâtiment principal, à savoir l'élagage et l'installation de haubans, lorsque cette installation est réalisée au même moment. L'abattage de peupliers, de saules à grand déploiement et d'érables argentés est également admissible (obtenir un certificat d'autorisation de la ville).

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez plus d'informations :

Appelez la Ville de Laval au 311 ou 450 978-8000

Visitez le site Internet : www.ville.laval.qc.ca

6. ÉLIMINEZ DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE

La plupart de nos déchets peuvent être réutilisés, recyclés ou valorisés. Il est important de limiter au maximum nos déchets puisqu'une fois dans les sites d'enfouissement, ils contaminent le sol et la nappe phréatique. De plus, il faut surtout éviter de mettre à la poubelle des déchets dangereux (toxiques, explosifs, carburants, calcium, etc.).

Heureusement, des services sont offerts pour en disposer de manière sécuritaire. Il n'y a pas de subventions associées à ces services, mais il faut agir de manière écoresponsable.

Donc, avant de vous débarrasser de vos objets encombrants, consultez la liste suivante.

Chez nous on recycle !

Pour obtenir votre **bac roulant** et participer à la collecte des matières recyclables, communiquez avec l'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée qui les distribue : 450-661-3565
Pour connaître la liste détaillée des matières acceptées dans la collecte sélective, consultez le portail Internet de la Ville dans la section « Environnement » :

www.info.ville.laval.qc.ca/wlav2/wlav.page.show?p_id=1272

La Ville de Laval a élaboré un Guide écocitoyen pour acheter, agir et éliminer de façon écoresponsable. Ce document offre aussi une liste de services offerts à Laval et la liste qui suit a été tirée de ce document :

www.info.ville.laval.qc.ca/wlav2/docs/folders/portail/fr/environnement/ecogestes/document/guide_ecocitoyen.pdf

Vieux cellulaires

Sans frais si apportés sur place

Produits acceptés: cellulaires, piles, chargeurs et autres accessoires.

Tous les SUPERCLUB VIDEOTRON (Programme Allo la Terre)

Pour plus d'informations, consultez le site Internet www.jourdelaterre.org

FUTURE SHOP

RBRC (Programme CELLÀRECYCLER)

Pour plus d'informations consultez le site Internet www.rbrc.org.

Ordinateurs et imprimantes

Sans frais si apportés sur place

Produits acceptés : Ordinateurs de bureau, ordinateurs portatifs, moniteurs, imprimantes, télécopieurs, numériseurs (scanneurs), outils périphériques (câbles, claviers, souris).

Produits refusés : Téléviseurs et chaînes stéréo.

Tous les BUREAU EN GROS de Laval

Cartouches d'encre

Sans frais si apportées sur place

Produits acceptés : Cartouches originales seulement.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE 440

(Programme Mira)

Pneus usagés

Plus de 300 établissements lavallois de vente de pneus neufs, usagés, rechapés ou remoulés, ayant un lien direct avec le consommateur et étant munis d'équipement pour le déjantage et la pose de pneus ont adhéré au programme de récupération des pneus et les reprennent GRATUITEMENT. Toutefois, certains garagistes peuvent les refuser ou encore exiger des frais. Il est alors recommandé d'aller chez un autre commerçant.

Pour de plus amples renseignements, contactez RECYC-QUÉBEC au 514 352-5002 ou consultez le site Internet : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Ampoules fluocompactes

Sans frais si apportées sur place

HOME DEPOT

Consigne: placez les ampoules dans le bac prévu à cet effet près du service des retours.

Tous les RONA de Laval

Tous les RÉNO-DÉPÔT de Laval

Médicaments périmés

Sans frais si apportés sur place

Toutes les pharmacies JEAN COUTU de Laval

Toutes les pharmacies UNIPRIX de Laval

Huile à moteur et filtre à huile

Sans frais si apportés sur place

Tous les CANADIAN TIRE de Laval

Consigne : apportez les huiles et les filtres au comptoir du service des pièces d'auto, entre 8 h et 21 h, du lundi au vendredi.

Bonbonnes de propane

Sans frais si apportées sur place

GAZ PROPANE MONIN

Consigne : en dehors des heures d'ouverture, laissez les bonbonnes devant la clôture de l'aire de remplissage.

SUPÉRIEUR PROPANE

Consigne : de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Piles rechargeables

Sans frais si apportées sur place

Produits acceptés : Piles domestiques rechargeables de type nickelcadmium (Ni-Cad) ou nickel-métal hydride (Ni-MH), aux ions de lithium (Li-Ion) ou scellées au plomb (Pb).

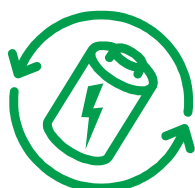
Produits refusés : Piles alcalines (non rechargeables).

Tous les magasins LA SOURCE par Circuit City

Tous les magasins FUTURE SHOP

RBRC

Pour connaître les points de collecte, consultez le site Internet www.rbrc.org.



Peinture

Sans frais si apportée sur place

Produits acceptés : Peinture à l'huile (alkyde), à l'eau (latex), à métal et pour l'aluminium ; teintures ; vernis ; époxy; laques ; protecteurs à bois et à maçonnerie. Dans leur contenant d'origine, à la condition que les contenants soient de 4 litres ou moins chacun.

Produits refusés : Solvants (Varsol, diluants ou autres); produits en aérosol; adhésifs; colles; pesticides; goudron; peinture granulaire, industrielle, pour automobile ou de signalisation.

HOME DEPOT

Consigne : apportez la peinture au service des retours et donnez-la au préposé.

Tous les RONA de Laval

Tous les RÉNO-DÉPÔT de Laval



Batteries automobiles

Sans frais si apportées sur place

Tous les CANADIAN TIRE de Laval

Consigne: apportez les batteries d'automobiles au comptoir du service des pièces d'auto, entre 8 h et 21 h, du lundi au vendredi.

Tous les WAL-MART de Laval

SOCIÉTÉ NATIONALE DES FERRAILLES (SNF)

7. ACHETEZ DES PRODUITS FAITS A PARTIR DE MATIERES RECYCLEES

Les produits faits de matières recyclées sont très variés : articles de bureau (agendas, chaises, corbeilles, luminaires, emballage CD et DCV, etc.), papier, matériaux de construction et de rénovation, entretien ménager (papier-tissus, essuie-tout, papier hygiénique, sacs poubelle), etc.

Consultez la liste des produits proposés par RECYC-QUÉBEC si vous souhaitez faire des achats de matières recyclées :

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoires/rep-produits/Produits.asp

Avec ce bottin, le COMITÉ souhaite favoriser :
l'adoption DE PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES, favoriser
DES gestes ÉCOLOGIQUES et RESPONSABLES !!!

**Pour informations, n'hésitez
pas à contactez**

La CDC de Laval

Ce document est imprimé sur
du papier 100% recyclé



Corporation de développement
communautaire de Laval
1450, boul. Pie X, bureau 215
Laval, Québec
H7V 3C1
Tél. : 450-978-2388
Fax. : 450-978-2380
www.cdclaval.qc.ca